

**SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
S.P.R. DE CARNAC**
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
(A.V.A.P.)

PLAN REGLEMENTAIRE
A.V.A.P. créée le 14 février 2020
Modification n°1 approuvée le 7 novembre 2024

GHECO Urbanistes
Bernard WAGSON, Chargé d'étude
Valérie ROUSSET, Historienne de l'Art
Echelle : 1/5 000e
Plan NORD - 03d

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 7 novembre 2024.
Le Maire,

--- Périmètres de l'A.V.A.P.
--- Secteurs de l'A.V.A.P.
--- 2e catégorie - Patrimoine bâti typique ou remarquable
--- 3e catégorie - Patrimoine bâti exceptionnel ou particulier

Typologie	
MR	Maison de type rural
MT	Maison à traverses à 1 étage
M1	Maison à 1 étage
MP	Maison néo-chauvessée
M	Maison de ville
MV	Autre maison de ville
MD	Façade à 2 travées
V	Villa
I	Immeuble
L	Logis
D	Dépendance (grange, crèche)
N	Bâtiment 20e-21e s. sans intérêt
G	Garage 20e-21e s. sans intérêt
H	Hanger
NB	Style Néo-breton
AD	Style Art-Déco

Hauteur d'immeuble maximale autorisée	
1	Porte exceptionnelle
P	Pilier
Pr	Portail
Cl	Calvaire
Cx	Croix
Ps	Puits
A	Arcade
G	Gabion
Ch	Cheminée
Es	Escalier
Li	Linteau
F	Fontaine
Fo	Four
Fa	Fenêtre

À titre informatif	
■	Edifice classé au titre des Monuments Historiques
■	Edifice inscrit au titre des Monuments Historiques
■	Sites archéologiques classés MH localisés
●	Mégalithes (Gheco) (non protégé MH et non localisé)
○	Mégalithes
○	Tomulus, oppida, alignements
○	Caveau
+	Vestige

